



RAPSE

Réseau d'Action Promouvoir Sécuriser l'Emploi

La Lettre

N°14

29 janvier 2007

FACE A LA « FLEXICURITE » EUROPEENNE UNE COOPERATION DES PEUPLES POUR SECURISER L'EMPLOI ET LA FORMATION

La réussite des Assises régionales et Nationales pour sécuriser l'emploi et la formation ainsi que le projet de rédaction citoyenne d'une proposition de loi constituent des éléments forts dans la campagne des présidentielles.

L'emploi, les salaires, la crainte de la précarité sont les préoccupations qui arrivent largement en tête dans les sondages. Mais quel contenu donner à la sécurisation des parcours professionnels, lorsque tout le monde s'empare de ce thème avec des objectifs diamétralement opposés ?

Dans le cadre de la stratégie Européenne mise au point à Lisbonne, ce sujet est repris avec la volonté d'aboutir à une directive pour mettre en œuvre une " flexicurité " à l'échelle de toute l'Union.

La parution d'un Livre vert est la première étape d'un travail visant donc à modifier le droit du travail en Europe, sous couvert de le « moderniser », pour « répondre aux défis du XXIème siècle ».

Sous prétexte de concilier une flexibilité accrue avec la nécessité d'offrir à tous le maximum de sécurité, le postulat de la commission est de réduire, voire supprimer les protections contre les licenciements.

Le modèle Danois avec sa fameuse « flexicurité » a été vantée tant par le PS que l'UMP : suppression du préavis, suppression des indemnités de licenciement, les chômeurs ont droit théoriquement à une indemnité de 90% de leur salaire pendant 4 ans mais avec obligation d'accepter les emplois proposés sous menace de la perdre. Cette indemnité est plafonnée à environ 2 000 euros.

En principe, les chômeurs ont droit aussi à des formations censées aider au retour à l'emploi.

Ce système permet un niveau de chômage officiel relativement bas (5,9%). En fait, il ne prend pas en compte des dizaines de milliers de personnes hors du circuit pour des raisons diverses et variées, ni tous ceux considérés comme inadaptables parce que trop vieux et poussés vers des systèmes de pré retraite dont les niveaux sont bien plus bas que les revenus d'origine.

Nous connaissons en France ce chômage " invisible " qui exclut des statistiques la moitié des chômeurs.

En fait, au Danemark, si on comptabilise ces " hors statistiques ", le taux de chômage atteint les 14%

Une des caractéristique de cette flexicurité à la danoise que le livre vert ambitionne de généraliser est d'« éviter notamment le coût qu'implique le respect des règles relatives à la protection de l'emploi, les délais de préavis et les coûts liés aux cotisations sociales associées » !

En fait, la liberté de licencier et à l'Etat et aux salariés d'en supporter les coûts !

Les français ont dit non au projet de constitution européenne. Le livre vert européen fait parti des tentatives de passer outre. Cela montre combien il est nécessaire de monter la contre-offensive, pas seulement pour s'opposer aux mauvais coups, mais pour construire avec les peuples des propositions alternatives visant aussi une sécurité emploi formation en Europe.

Nous vous proposons de lire la note très complète rédigée par Yves Dimicoli à propos du livre vert européen.

Lien ci dessous

http://docushare.dmz.pcf.fr/dscgi/ds.py/Get/File-2648/emploi_europe_1.rtf

BILAN DE LA DROITE EN MATIÈRE D'EMPLOI :

Mesures législatives :

- ❖ **Abrogation de la loi de contrôle de l'utilisation des fonds publics** aux entreprises pour l'emploi et la formation,
- ❖ **Abrogation des articles de la Loi de Modernisation Sociale** renforçant la prise en compte des contre-propositions des salariés face aux licenciements.
- ❖ **Quasi suppression des majorations de salaires pour les HS** entre 35 et 39 h privant des salariés de PME de RTT. Ils travaillent **84h par an de plus** que dans les grandes entreprises

Nouveaux contrats : précarité et baisse du coût salarial de l'emploi

- ❖ **CNE**: permet de licencier sans motif pendant 2 ans pour les petites entreprises,
- ❖ **CPE**: idem pour les moins de 25 ans. Retiré sous la pression des luttes,
- ❖ **Multiplication de contrats aidés** pour baisser le coût du travail.
- ❖ **Un exemple**: le nouveau **CIE** (contrat insertion emploi) - **la moitié d'un salaire au SMIC est payé par l'Etat**- moins couteux pour le patron se substitue souvent à un autre emploi sans création nette d'emploi..

Précarisation galopante, chômage caché, chômeurs sanctionnés :

- ❖ **Intérim**: 650 000 (+5% en 2006);
- ❖ **Temps partiel**: 27% des salariés et 40% des femmes;
- ❖ **CDD** : 78% des intentions d'embauches;
- ❖ **800 000 stages étudiants** sous payés, par an, hors de toute régulation
- ❖ “ **chômeurs invisibles** ” recensés, hors chiffre officiel = 2,3 millions. Total 4,4 millions,
- ❖ **Radiés de l'ANPE**: 500 000 par an.

Casse de l'emploi public

- ❖ **Entreprises publiques démantelées** : - 4000 postes à France Telecom en 2006,...)
- ❖ **Fonction publique d'Etat** : -15 000 programmés en 2007

Politiques économique et industrielle pour la rentabilité:

- ❖ **103 Mds d'€ d'exonération de CSP** (2002 à 2006) : freinent salaires et demande, qualifications et modernisation contre de l'efficacité des entreprises. D'où délocalisations et destructions d'activités (**400 000 emplois industriels, 10% des effectifs**).
- ❖ **Pôles de compétitivité** rapprochent la recherche et la production, mais écrémage élitiste contre autres emplois et autres territoires, sans les moyens financiers pour la recherche et la formation.
- ❖ **Main mise des marchés sur les entreprises** facilitée. Montée des exigences de rentabilité financière contre l'emploi;



ASSISES RÉGIONALES CONTRE LA PRÉCARITÉ POUR LA SÉCURISATION DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION



RÉDACTION D'UNE PROPOSITION DE LOI D'ORIENTATION

Les assises régionales qui se sont tenues à Vierzon le 29 novembre dernier ont travaillé à la rédaction de cette proposition de loi.

Ce travail est une contribution à celui des Assises nationales.

C'est ce qu'ont montré les intervenants venus des six départements de la région, syndicalistes, membres d'associations, élus ou militants politiques, lors des Assises Régionales organisées à Vierzon à l'invitation du Parti communiste. En partant de l'idée que la politique ne saurait pas rester impuissante face aux choix du patronat et des financiers, l'objectif de ces assises a été de participer à l'élaboration d'une proposition de loi s'inscrivant dans la perspective de l'élection présidentielle de 2007. Des assises semblables ont lieu dans la même période dans toutes les régions de France; ces travaux trouveront leur aboutissement lors d'Assises nationales en février prochain.

Jacques Chabalière, secrétaire du Comité régional du PCF a ouvert les travaux en rappelant que « l'emploi et la précarité sont les questions qui préoccupent et inquiètent le plus les gens. Il s'agit de leur avenir, de celui de leurs enfants, de celui de la société tout entière. Les assises doivent permettre d'apporter des réponses à ces préoccupations en dépassant le simple constat, grâce à un débat qui permettra de dégager des propositions, d'en mesurer la pertinence et la faisabilité, de lister les moyens financiers nécessaires ».

Deux ateliers de travail ont « planché », l'un sur la précarité et les moyens de la combattre, l'autre sur la sécurisation et les moyens de l'assurer.

<i>Dans le domaine de la lutte contre la précarité</i>	<i>Quelles mesures pour en assurer l'application?</i>
Le CDI doit être la règle générale, les contrats précaires résorbés	Dissuader la précarité par des cotisations sociales qui pénalisent ceux qui ne résorbent pas les contrats précaires. La Loi doit interdire tout nouveau contrat précaire.
Le CNE doit être abrogé ainsi que tout nouveau contrat précaire	
Le recours à l'intérim doit être réglementé et limité	Un pourcentage maximum de salariés intérimaires doit être fixé par la Loi.
Le temps partiel imposé doit être interdit	Le refus de travailler à temps partiel ne doit pas être discriminatoire à l'embauche, ni prétexte à rupture du contrat de travail.
Dans la Fonction Publique, l'emploi statutaire est la règle et les emplois précaires sont résorbés rapidement	La Loi doit fixer des échéances de résorption
Interdiction de se servir abusivement des emplois d'insertion ou des emplois tremplins pour entretenir la précarité	La Loi, le Code du Travail
Aucune embauche ne doit se faire en dessous du SMIC	La Loi, le Code du Travail
Mettre fin à la situation de travailleur pauvre	Porter le SMIC à 1500 € bruts, tout de suite, pour 35 heures et revaloriser les grilles de salaires
Interdire vraiment toute discrimination à l'embauche et toute discrimination salariale (discrimination d'âge, de sexe, d'origine)	La Loi, le Code du Travail
Favoriser l'insertion des jeunes dans l'emploi	La Loi doit interdire l'usage abusif des stages à répétition pour un même poste. Le statut de stagiaire doit être défini et inscrit dans le Code du Travail.



<i>Dans le domaine de la sécurisation</i>	<i>Quelles mesures pour en assurer l'application?</i>
Des indemnités au niveau des salaires précédents pour ceux qui traversent contre leur gré une période sans emploi	Réviser avec les partenaires sociaux, syndicats et associations de chômeurs et précaires les conventions sur le chômage.
Favoriser le retour à l'emploi au moins au niveau de qualification précédent. Pas de sanction pour refus d'accepter n'importe quel emploi.	
Mettre en place une sécurité sociale de l'emploi et de la formation permettant de passer de l'un à l'autre sans chômage ni perte de revenu, en mettant d'abord en oeuvre dans les bassins d'emplois où les fonds publics sont le plus souvent dépensés sans efficacité réelle lors des délocalisations ou des licenciements économiques Création d'emploi pour suppléer au poste du salariés en formation.	La Loi, le Code du Travail Créer un Fonds national mutualisant les diverses contributions publiques à l'emploi et à la formation et alimenté par les cotisations des entreprises pour assurer cette sécurité. La contribution des profits financiers. La gestion démocratique du fonds. Des droits pour les syndicats, les salariés et les citoyens Commencer par appliquer une base de sécurité minimum interprofessionnelle
Mettre fin aux exonérations de cotisations sociales et patronales	
Interdire les licenciements dans les entreprises qui font du profit	La Loi, le Code du Travail Des droits pour les syndicats, les salariés et les citoyens
Agir contre les délocalisations	Taxer les réimportations et utiliser ces fonds pour redynamiser l'emploi
Créer un service public pour l'emploi se substituant à l'existant pour mettre en oeuvre la sécurité sociale de l'emploi et de la formation	La Loi, le Code du Travail Affiliation obligatoire. La gestion du service public et sa décentralisation
Poursuivre la réduction du temps de travail	La Loi, le Code du Travail
Créer un pôle public de la formation	Diplômes et qualifications reconnues nationalement. Augmenter la taxe sur la formation et la moduler selon les entreprises Gérer les fonds européens à la formation
Contrôler les aides publiques accordées aux entreprises. Critère de l'emploi. Crédits bonifiés	En revenir aux principes de la loi Hue, contrôle et évaluation. Des droits pour les syndicats, les salariés et les citoyens

ASSISES REGIONALES

POUR LA SECURISATION DE L'EMPLOI ET LA FORMATION

POUR EN FINIR AVEC LA PRECARITE

SAMEDI 10 FÉVRIER 2007 - 9H00 - 18H00

ESPACE NIEMEYER

2, PLACE DU COLONEL FABIEN À PARIS 19ÈME

9h00: Accueil

9h30 Mise en place de cinq ateliers avec les thèmes suivants :

Premier atelier :

*Après le CPE,
pour lutter contre la précarité :
sécuriser et promouvoir l'emploi des jeunes.*

Deuxième atelier :

*Comment promouvoir l'emploi industriel
et faire face aux délocalisations.*

Troisième atelier :

*Recherche - Formation - Emploi :
Pôles de compétitivité pour la finance ou de coopération
pour les besoins de la population.*

Quatrième atelier :

*Pour répondre aux besoins :
développer l'emploi dans les services publics.*

Cinquième atelier :

*Quels moyens financiers, quels pouvoirs
pour sécuriser l'emploi et la formation.*

12h00: Repas

13h00: Séance plénière: Compte rendu des ateliers

14h00 : Séance plénière:

*Quelles luttes, quelles initiatives
pour sécuriser l'emploi et la formation
et un nouveau type de développement en Ile de France.*

✂

Nom ----- Prénom ----- Tél -----

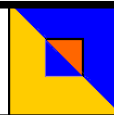
Qualité ----- Responsabilité -----

Adresse mail: -----

Je m'inscris à l'atelier N° 1 N°2 N°3 N°4 N°5

Participera au repas Ne participera pas au repas

Participation au repas 10 euros des assises régionales Ile de France du 10 février 2007
Je joins mon règlement à l'inscription par chèque à l'ordre de PCF
Inscription à renvoyer à Collectif assises régionales—2 place du Colonel Fabien 75019 Paris ou
jltreiningering@yahoo.fr
☎ 01 40 40 12 78



JEUNES

**INVITATION
AUX ASSISES D'ÎLE DE FRANCE
POUR LA SÉCURISATION DE L'EMPLOI
ET DE LA FORMATION**



Après la lutte contre le CPE,

Venez participer à l'atelier

*Quelles mesures pour sécuriser l'entrée
des jeunes dans l'emploi ?*

Avec le CPE, la droite a voulu utiliser les jeunes pour précariser l'ensemble des salariés. Après notre victoire contre l'instauration de ce contrat précaire, nous vous proposons d'échanger sur les mesures à mettre en place pour sécuriser l'entrée des jeunes dans l'emploi.

EMPLOI

➤ Le taux de chômage des jeunes atteint des records en France.

Quel type de contrat pour sécuriser l'entrée d'un jeune dans la vie active ? Quels nouveaux droits et pouvoirs des jeunes dans les entreprises et quelles obligations pour ces dernières ? Quels nouveaux moyens financiers face à l'inefficacité de la baisse des charges ?

FORMATION

➤ Des dizaines de milliers de jeunes sortent chaque année du supérieur sans diplôme.

Comment permettre la réussite de tous dans l'enseignement supérieur ?

Focus : Les stagiaires forment une main d'œuvre sous-payée et ne peuvent faire valoir leurs droits.

Quel statut pour protéger les stagiaires ?